

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	Séance du 29 juin 2020
art. 16 Code Municipal : 35	Compte-rendu affiché le 7 juillet 2020
en exercice : 35	Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2020
qui ont pris part à la délibération 35	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35
	Présidente : Mme Véronique SARSELLI (M. Bernard MOMIN pour le compte administratif)
	Secrétaire : Mme VIEUX-ROCHAS
	Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général des Services

OBJET

15

**Mise à jour des emplois
des astreintes techniques**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, SAUBIN, DUMOND, GUERINOT, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUERAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, COUPIAC, GILLET, SCHMIDT, GUILHAUME,

Membre excusée : Mme TORRES (pouvoir à M. SCHMIDT).

Madame ASTRE, Conseillère municipale déléguée état-civil et ressources humaines, explique que la Ville s'est dotée en 2015 d'un service d'astreintes techniques qui a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en séance du 2 juillet 2015. Cette délibération définit les situations qui peuvent justifier, à tous moments, le recours à des agents en repos pour effectuer des interventions techniques. Outre les modalités d'organisation et d'indemnisation de ces astreintes, la délibération liste les cadres d'emplois qui ouvrent droit à ces astreintes.

Les nécessités du service justifient que les astreintes techniques puissent être étendues aux agents relevant du cadre d'emplois des ingénieurs.

Au regard des compétences que requièrent les interventions techniques en période d'astreinte et pour assurer la continuité de service, il convient d'établir la liste des cadres d'emplois concernés comme suit :

- tous les grades d'ingénieurs
- tous les grades de technicien
- tous les grades d'agent de maîtrise
- tous les grades d'adjoint technique

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER la liste des cadres d'emplois susvisés,
- FIXER au 1^{er} juillet 2020 la date d'effet.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 64118CT et 64118ST.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
- APPROUVE la liste des cadres d'emplois susvisés,

- FIXE au 1^{er} juillet 2020 la date d'effet.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 64118CT et 64118ST.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI